

DÉCRET N°2018 – 197 du 05 juin 2018
portant nomination au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage
et de la Pêche.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2017-506 du 27 octobre 2017 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-422 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- sur** proposition du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 28 mars 2018,

D É C R È T E :

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche dans les fonctions ci-après :

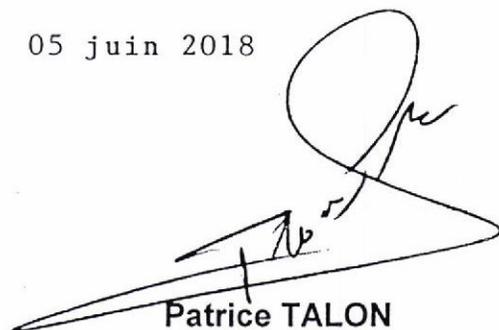
- Conseiller technique à la Promotion de l'Elevage et de la Pêche (CTPEP) :
monsieur **Boubacar DJAUGA MAMADOU** ;
- Conseiller technique à la Recherche, à l'Agriculture et à l'Alimentation (CTRAA) :
monsieur **Siaka S. KODJO**.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

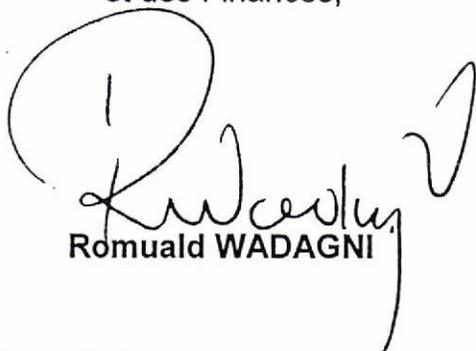
Fait à Cotonou, le 05 juin 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche,



Cossi Gaston DOSSOUHOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 2 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; MEF : 2 ; MAEP : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 2 ; JORB : 1.